	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 30 juin 2023	N° 2023-286

Convocation du 23 juin 2023

Aujourd'hui vendredi 30 juin 2023 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain ANZIANI, M. Pierre HURMIC, Mme Christine BOST, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Stéphane DELPEYRAT, M. Patrick LABESSE, Mme Véronique FERREIRA, M. Alain GARNIER, Mme Marie-Claude NOEL, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Mme Brigitte TERRAZA, Mme Claude MELLIER, Mme Brigitte BLOCH, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Céline PAPIN, Mme Andréa KISS, M. Patrick PAPADATO, Mme Delphine JAMET, M. Stéphane PFEIFFER, M. Jean-Baptiste THONY, M. Alexandre RUBIO, M. Baptiste MAURIN, Mme Josiane ZAMBON, Mme Isabelle RAMI, M. Dominique ALCALA, Mme Géraldine AMOUROUX, Mme Stephanie ANFRAY, M. Christian BAGATE, Mme Amandine BETES, M. Patrick BOBET, Mme Christine BONNEFOY, Mme Simone BONORON, Mme Pascale BOUSQUET-PITT, Mme Fatiha BOZDAG, Mme Myriam BRET, M. Alain CAZABONNE, M. Olivier CAZAUX, M. Thomas CAZENAVE, M. Gérard CHAUSSET, Mme Camille CHOPLIN, M. Max COLES, Mme Typhaine CORNACCHIARI, M. Didier CUGY, Mme Laure CURVALE, Mme Nathalie DELATTRE, M. Gilbert DODOGARAY, M. Christophe DUPRAT, M. Olivier ESCOTS, M. Bruno FARENIAUX, M. Jean-Claude FEUGAS, Mme Françoise FREMY, M. Guillaume GARRIGUES, Mme Anne-Eugénie GASPARD, Mme Daphné GAUSSENS, M. Maxime GHESQUIERE, M. Frédéric GIRO, M. Stéphane GOMOT, M. Laurent GUILLEMIN, M. Radouane-Cyrille JABER, Mme Sylvie JUQUIN, Mme Sylvie JUSTOME, M. Michel LABARDIN, Mme Nathalie LACUEY, M. Gwénaél LAMARQUE, Mme Fannie LE BOULANGER, Mme Harmonie LECERF MEUNIER, Mme Anne LEPINE, Mme Zeineb LOUNICI, M. Thierry MILLET, M. Fabrice MORETTI, M. Marc MORISSET, M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM, M. Michel POIGNONEC, M. Philippe POUTOU, M. Patrick PUJOL, Mme Marie RECALDE, M. Bastien RIVIERES, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Nadia SAADI, Mme Béatrice SABOURET, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, M. Emmanuel SALLABERRY, M. Serge TOURNERIE, M. Thierry TRIJOLET, M. Jean-Marie TROUCHE, Mme Agnès VERSEPUY.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION :

M. Jean TOUZEAU à Mme Josiane ZAMBON
M. Jean-François EGRON à Mme Nathalie LACUEY
Mme Claudine BICHET à M. Alain GARNIER
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Gilbert DODOGARAY
M. Nordine GUENDEZ à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
Mme Pascale BRU à Mme Stephanie ANFRAY
Mme Eve DEMANGE à Mme Camille CHOPLIN
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE
M. Nicolas FLORIAN à M. Max COLES
M. Jacques MANGON à M. Christian BAGATE
M. Guillaume MARI à Mme Anne LEPINE
Mme Pascale PAVONE à Mme Zeineb LOUNICI
M. Jérôme PESKINA à M. Christophe DUPRAT
M. Benoît RAUTUREAU à Mme Daphné GAUSSENS
M. Franck RAYNAL à M. Michel LABARDIN

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain CAZABONNE à partir de 17h45
M. Thomas CAZENAVE de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
Mme Anne FAHMY de 12h10 à 14h30 et à partir de 16h50
M. Guillaume GARRIGUES à partir de 17h45
M. Michel LABARDIN à partir de 17h50
Mme Zeineb LOUNICI à partir de 18h20
M. Fabrice MORETTI à partir de 18h00
Mme Pascale PAVONE à partir de 18h20
M. Benoît RAUTUREAU à partir de 17h00
M. Franck RAYNAL à partir de 17h50
M. Fabien ROBERT à partir de 18h30
Mme Béatrice SABOURET de 17h10 à 17h45
M. Emmanuel SALLABERRY à partir de 18h30
Mme Agnès VERSEPUY à partir de 18h00


PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Alain ANZIANI à Mme Christine BOST de 12h40 à 14h30
M. Alain ANZIANI et à M. Stéphane DELPEYRAT de 14h30 à 15h50
M. Pierre HURMIC à M. Clément ROSSIGNOL-PUECH de 11h20 à 14h30 et à partir de 17h10
M. Stéphane DELPEYRAT à Mme Brigitte TERRAZA à partir de 16h50
M. Patrick LABESSE à Mme Laure CURVALE à partir de 12h30
Mme Marie-Claude NOEL à M. Patrick PAPADATO à partir de 13h00
Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE à Mme Céline PAPIN jusqu'à 14h30
Mme Brigitte BLOCH à M. Bastien RIVIERES de 11h25 à 14h30
Mme Andréa KISS à Mme Christine BOST à partir de 14h30
Mme Delphine JAMET à M. Stéphane PFEIFFER jusqu'à 13h00 et à partir de 18h00
M. Alexandre RUBIO à Mme Véronique FERREIRA à partir de 17h00
M. Baptiste MAURIN à Mme Pascale BOUSQUET-PITT à partir de 14h30
Mme Géraldine AMOUROUX à Mme Béatrice SABOURET à partir de 11h50
Mme Christine BONNEFOY à M. Thierry MILLET à partir de 16h35
Mme Pascale BOUSQUET-PITT à Mme Myriam BRET jusqu'à 14h30
Mme Fatiha BOZDAG à Mme Simone BONORON à partir de 14h30
Mme Myriam BRET à Mme Amandine BETES à partir de 14h30
M. Alain CAZABONNE à M. Fabien ROBERT de 12h18 à 15h40
Mme Typhaine CORNACCHIARI à M. Frédéric GIRO de 14h30 à 17h10
Mme Nathalie DELATTRE à M. Patrick BOBET à partir de 13h20
Mme Anne FAHMY à M. Thomas CAZENAVE jusqu'à 12h10 et de 14h30 à 16h50
M. Jean-Claude FEUGAS à M. Olivier ESCOTS à partir de 16h55
Mme Françoise FREMY à M. Baptiste MAURIN de 11h15 à 14h30
M. Guillaume GARRIGUES à M. Alain CAZABONNE de 16h40 à 17h45
Mme Daphné GAUSSENS à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM à partir de 17h00
M. Stéphane GOMOT à M. Maxime GHESQUIERE à partir de 11h50
Mme Sylvie JUQUIN à M. Radouane-Cyrille JABER à partir de 17h00
Mme Fannie LE BOULANGER à Mme Sylvie JUSTOME de 11h15 à 14h30
Mme Harmonie LECERF MEUNIER à Mme Sylvie JUQUIN de 12h20 à 14h30
M. Thierry MILLET à M. Pierre De Gaétan N'JIKAM MOULIOM de 12h40 à 15h20
M. Michel POIGNONEC à M. Dominique ALCALA à partir de 12h10
M. Patrick PUJOL à M. Gwénaél LAMARQUE à partir de 12h10
Mme Marie RECALDE à M. Bruno FARENIAUX jusqu'à 11h25 et de 12h05 à 15h30, de 16h35 à 18h15
Mme Karine ROUX-LABAT à M. Jean-Marie TROUCHE de 14h30 à 17h40
Mme Béatrice SABOURET à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 17h45
M. Sébastien SAINT-PASTEUR à M. Serge TOURNERIE de 10h30 à 14h30 et à partir de 17h20
M. Emmanuel SALLABERRY à M. Fabien ROBERT de 10h50 à 18h30
M. Thierry TRIJOLET à Mme Anne-Eugénie GASPARD de 12h10 à 16h30
Mme Agnès VERSEPUY à M. Fabrice MORETTI de 13h00 à 18h00

EXCUSE(S) :

Madame Fabienne HELBIG, Monsieur Stéphane MARI.

LA SEANCE EST OUVERTE

 BORDEAUX MÉTROPOLE	Conseil du 30 juin 2023	Délibération
	Direction Développement Economique	N° 2023-286

Soutien aux industries du cinéma - Appel à projets pour l'octroi de subventions à des dispositifs de résidences - Décision - Autorisation

Monsieur Stéphane DELPEYRAT présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

Une orientation stratégique affirmée pour Bordeaux Métropole en faveur des industries culturelles et créatives :

Bordeaux Métropole a défini le secteur des industries créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique, dans le cadre de son Schéma de développement économique, voté en novembre 2021. Quelques chiffres clefs concernant le secteur des industries culturelles et créatives sur le territoire métropolitain :

- 3.600 entreprises girondines appartiennent au secteur de l'économie créative.
- 10 000 emplois sur le territoire de la Métropole dans la culture.
- 3ème ville de France derrière Paris et Lyon pour la création de jeux vidéo
- 3ème région de tournage de long-métrages et de fictions télévisées.

Bordeaux Métropole soutient la structuration de l'écosystème et le renforcement de son rayonnement en lien avec des acteurs comme les clusters COBO et SO Games, ou le Groupe Fiction Nouvelle-Aquitaine. Cette démarche vise notamment à faciliter les ponts entre différents secteurs (jeu vidéo, bande dessinée, cinéma, opérateurs économiques, etc.) qui se rencontrent peu de manière à faire émerger des projets collaboratifs qui peuvent ainsi ouvrir de nouvelles opportunités d'innovation porteuses pour le rayonnement du territoire.

En lien avec cette industrie cinématographique, le territoire a pu attirer et accueillir des acteurs majeurs du jeu vidéo, des studios de post-production et d'effets spéciaux, tels qu'Ubisoft, NIJI, Solidanim, Web Engineering, Digital District, Maelstrom ou Sun Creature.

Pour aller plus loin dans cette démarche, Bordeaux Métropole a, depuis 2017, soutenu avec le concours depuis 2018 du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), une initiative de création et d'animation de résidences d'écriture, dédiés aux films long métrage de genre. Cette initiative, portée par l'association Sofilm Summercamp, a obtenu des résultats jugés très positifs sur le plan artistique par l'ensemble du milieu professionnel. A titre d'exemple, le film « La Nuée », sélectionné à la semaine de la critique du Festival de Cannes 2020, a ensuite été primé au Festival international du film fantastique de Sitges en 2020, et au Festival international du film fantastique de Gérardmer 2021 – Prix du public & Prix de la critique. Il a par la suite été acheté par Netflix.

Cependant, malgré cette indéniable réussite sur le volet artistique, les retombées pour le territoire sur le plan du développement économique et de l'emploi restent relativement diffuses, et n'ont pas débouché à ce jour sur des partenariats structurants avec les acteurs de l'écosystème local et régional.

Pour autant, le principe des dispositifs de type « résidences » reste, de l'avis des acteurs de référence tel que le CNC, un outil pertinent d'aide à la création et à l'émergence d'œuvres nouvelles.

Une approche renouvelée de soutien aux initiatives de résidences :

Une nouvelle approche est donc proposée, qui permettra de diversifier les soutiens apportés à des résidences, et d'ainsi accroître les possibilités d'attirer sur le territoire de nouveaux professionnels du secteur, y compris jusqu'au tournage de leurs œuvres.

La mise en place de mesures de soutien aux tournages fera d'ailleurs l'objet d'un prochain rapport qui sera soumis au Conseil de Bordeaux Métropole dans le cadre de la mise en place de la future convention pluriannuelle en cours de négociation entre la Région Nouvelle-Aquitaine, le CNC, l'Etat (Direction régionale de l'action culturelle), 6 départements de la Région, et Bordeaux Métropole.

Dans l'attente de la conclusion de cette convention, et afin de ne pas pénaliser des projets de tournages qui pourraient dès cette année faire l'objet d'un soutien financier de Bordeaux Métropole, l'avenant à la convention actuelle entre la Région Nouvelle-Aquitaine et Bordeaux Métropole pour la mise en œuvre du Schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) soumis au vote du présent Conseil métropolitain intègre, outre des dispositions concernant les aides à l'agriculture, un volet relatif au soutien au secteur du cinéma et de l'audiovisuel (dispositifs de résidences et aides aux tournages).

Concernant les dispositifs de résidences qui pourraient bénéficier d'un soutien financier de Bordeaux Métropole, il s'agira de résidences d'écriture (de films court ou long métrage, ou d'œuvres audiovisuelles de fiction), ou de résidences techniques, qui se positionnent en soutien à la phase intermédiaire entre l'écriture du scénario et le lancement de la phase de production (repérages de lieux de tournage, relations avec les multiples spécialistes techniques nécessaires, etc.). Cette phase indispensable est d'ailleurs souvent l'occasion pour les auteurs de réécrire certaines parties de leur scénario, en fonction des retours de ces spécialistes).

Il est proposé que le soutien soit plafonné à 50 000 € par dossier retenu, dans la limite de 50% des dépenses de fonctionnement de la résidence (étant entendu que les éventuels soutiens financiers versés par les résidences aux auteurs accompagnés ne sont pas éligible à cette aide). L'enveloppe budgétée par Bordeaux Métropole pour cette action est de 150 000 € pour 2023.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole

VU les articles L 5217-2 et L 1611-4 du Code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le Règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT QUE Bordeaux Métropole a retenu le secteur des industries culturelles et créatives parmi ses axes stratégiques de développement économique et de l'emploi, le soutien à des dispositifs de type « résidences » d'écriture ou techniques, préalables à la phase de réalisation d'un film cinématographique ou d'une œuvre audiovisuelle, contribue au développement et au rayonnement de ce secteur économique.

DECIDE

Article 1 : de lancer un appel à projets pour des résidences d'écriture ou techniques pour le cinéma ou l'audiovisuel, qui permettra, sous réserve du vote du Conseil de Bordeaux Métropole ou de la prise d'un arrêté par le Président de Bordeaux Métropole selon le montant concerné, d'attribuer à chacun des projets retenus une subvention dont le montant pourra atteindre 50 000 €, dans la limite de 50% des dépenses éligibles, et d'une enveloppe globale de 150 000 €.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président de Bordeaux Métropole à signer le texte de l'appel à projets ci-annexé et tout acte afférent.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.
Abstention : Monsieur MORISSET;

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 30 juin 2023

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 6 JUILLET 2023	Pour expédition conforme,
DATE DE MISE EN LIGNE : 7 JUILLET 2023	le Vice-président,
	Monsieur Stéphane DELPEYRAT